

L’an deux mil vingt-cinq le 19 juin, le Conseil Municipal de la commune de **CORVEISSIAT** étant assemblé en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Jonathan GINDRE.

Convocation du 10 juin 2025

NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à	NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à
GINDRE Jonathan, Maire	x			COURVOISIER Franck, Conseiller	x		
CURVAT Pierre, 1 ^{er} Adjoint	x			GIRAUD Olivier, Conseiller	x		
BOUVIER Sandra, 2 ^e Adjointe		x	Pierre CURVAT	CLISOL Romain, Conseiller	x		
POMMIER Mickaël, 3 ^e Adjoint	x			QUIVET Yves, Conseiller	x		
NIOGRET Claude, Conseiller	x			DURET Stéphane, Conseiller	x		
CHAUFFARD Martine, Conseillère	x			ALLAIN Lauriane, Conseillère		x	Mickaël POMMIER

Il a été procédé, conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l’élection d’un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal. Pierre CURVAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu’il a acceptées.

- Approbation du dernier compte-rendu
- Demande de subvention pour le projet de rénovation de chauffage de l’école et de la mairie
- Projet intercommunal de petite enfance
- Bilan financier de la Saint Georges : constatation de résultats
- Réévaluation des vacations pour la salle des fêtes
- Demande de remise sur location de la salle des fêtes
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente l’ordre du jour ainsi que les élus excusés.

1- Compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2025

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2025 et demande son approbation.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ayant reçu par délégation du conseil municipal le droit de préemption, il présente les ventes pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé par la commune :

- ROLLET Yvonne / GUILLOT Betty
- MONNET PAUL & Laurette / TROISGROS Franck
- HEINRICHS Frédéric / DUBOIS Gérard
- CHAUFFARD Marc / GUILLERMIN Florent

2- Demande de subvention pour le changement du mode de chauffage école/mairie

Monsieur le Maire rappelle que le mode de chauffage actuel (fioul) est une problématique qui a déjà été soulevé par le conseil municipal. Cela avait fait l'objet d'une étude par l'économiste de flux de Grand Bourg Agglomération (GBA).

Il s'agirait aujourd'hui de remplacer la chaudière actuelle par une chaudière à bois. L'évaluation du projet est en cours. Par ailleurs, plusieurs subventions seraient envisageables sous réserve que le dossier soit présenté avant le 20 juillet 2025.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour déposer toutes les demandes de subvention possible dans le cadre du changement de chaudière de l'école/mairie, dont le Fonds chaleur (contrat de chaleur renouvelable du Conseil Départemental de l'Ain).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, dans le cadre de ce projet, à déposer toutes les demandes de subventions nécessaires à sa réalisation.

3- Projet intercommunal de petite enfance

Monsieur le Maire présente le projet intercommunal de petite enfance : une crèche de 12 places, installée à Simandre-Sur-Suran, dont l'investissement serait pris en charge par GBA et le PET 2. Le fonctionnement serait à la charge de GBA à hauteur de 30 %, et à hauteur de 70 % pour les communes. Le reste à charge se ferait selon une part fixe estimée à 200 euros, qu'il y ait ou non un enfant de la commune au sein de la structure, et d'une part au frais réels en fonction du nombre d'enfants et d'heures effectuées. Il est estimé un montant aux alentours de 5000 euros.

Il est proposé un conventionnement pour une durée de 15 ans et une attribution des places qui se ferait via une commission spécifique.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur le principe d'une participation de la commune de Corveissiat au projet d'une crèche de 12 places à Simandre-sur-Suran sous réserve que Monsieur le Maire ou son représentant puisse être membre de la commission d'attribution des places.

Le projet interroge les élus sur la capacité d'accueil dans le temps d'une telle structure. Se pose aussi la question du droit d'entrée : pourquoi n'est-il pas le même pour toutes les communes ? est-ce que cela aura un impact

sur l'accueil des enfants ? Les communes qui paient davantage seront-elles prioritaires pour les inscriptions ? Les élus s'interrogent sur le nombre d'emplois créés par cet équipement sur le territoire. En ce qui concerne l'attribution des places, cela interroge sur les fratries et les dérogations éventuelles pour l'école. Sur ce dernier point, cela nécessite un accord entre les communes afin de gérer les demandes de dérogation pour de ne pas venir grever l'école de Corveissiat sur ses inscriptions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, se prononce favorablement sur le principe d'une participation au projet de crèche à Simandre-sur-Suran et que Monsieur le Maire, ou son représentant légal, fasse partie de la commission d'attribution des places.

4- Bilan financier de la Saint Georges

Monsieur le Maire présente le bilan financier de la Saint Georges qui s'est tenu le 26 avril dernier.

Dénomination	Dépenses	Recettes
La Pasta (pâte à lasagne)	98,07 €	
Boulangerie Meillonas + Chavannes	250,50 €	
Le Revermontois	487,59 €	
Boissons	792,96 €	
Erythrônes	68,36 €	
DJ	500,00 €	
Impression tickets ST Georges	44,50 €	
Repas		1 648,00 €
Buvette		1 272,49 €
	2 241,98 €	2 920,49 €
BILAN		678,51 €

Il en ressort un résultat positif de 678.51 euros, qu'il est proposé de consigner afin d'organiser la Saint Georges 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité acte le résultat de la Saint Georges 2025, d'un montant de 678.51 euros, et s'engage à reporter ladite somme au budget 2026 pour l'organisation du même évènement.

5- Réévaluation des vacations pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle l'achat d'une autolaveuse en début d'année, conformément au programme d'investissement voté par les élus lors de l'élaboration du budget. Elle sert au nettoyage de la salle des fêtes. Cet appareil est utilisé exclusivement par les gestionnaires. Aussi, ce nettoyage demandant davantage de temps (environ 1h supplémentaire de ménage), il est proposé de revaloriser la prestation.

Actuellement, celle-ci est rémunérée 20 euros. Monsieur le Maire propose de la réévaluer à 30 euros. Par ailleurs, un travail sera à envisager en septembre afin de revaloriser les tarifs de location de la salle des fêtes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de revaloriser la prestation de gestion de la salle des fêtes avec le ménage compris à un montant de 30 euros.

6- Demande de remise sur la location de la salle des fêtes

Messieurs CURVAT et POMMIER quittent la salle : ils ne prennent pas part ni au débat ni au vote.

Suite à un courrier reçu en mairie, en date du 13 mai 2025, demandant une réduction du prix du chauffage lors d'une location en avril dernier de la salle des fêtes, Monsieur le Maire présente ledit courrier ainsi que le contrat de la salle. La location était faite pour le samedi soir. La demande porte sur une utilisation de la salle le dimanche midi.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal propose une remise de 56 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour et 2 abstentions, décide d'accorder une réduction de 56 euros sur le prix du chauffage de la location.

7- Questions diverses

Franck COURVOISIER sollicite le conseil municipal sur la question de la gestion des remblais des particuliers. Est-il possible de les déposer sur un lieu de la commune ? Il fait remarquer que plusieurs dépôts sauvages ont été constatés à certains endroits de la commune et il s'agirait d'endiguer ce phénomène.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des déchets relève d'une compétence de Grand Bourg Agglomération et que c'est en déchèterie qu'il faut apporter ses remblais.

Yves QUIVET présente l'acquisition de 3 silhouettes en métal qui seront installées au camp du maquis de Cize. Il évoque également le travail qui a été réalisé entre les communes de Cize, Corveissiat et Bolozon. 2 commissions ont été mises en place : une pour l'entretien du camp et l'autre pour l'installation de panneaux d'interprétation.

Fin de séance à 20h15

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Jonathan GINDRE